

Extrait: site du Premier ministre, portail Gouvernement Français, 7 mai 2003

COMMUNICATIONS

Améliorer la formation des enseignants

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a présenté une communication sur la formation des enseignants.

1 - Recentrer la formation des maîtres sur les connaissances qu'ils auront à enseigner.

L'accumulation de préoccupations d'inégale importance nuit à l'efficacité de la formation. Un enseignant doit d'abord maîtriser un domaine de connaissances, ce qui suppose une formation théorique solide acquise à l'Université. Il doit ensuite se familiariser progressivement avec la façon dont ces connaissances théoriques peuvent être enseignées, dans le cadre de programmes. Il doit enfin s'initier à la pratique de son métier auprès des élèves.

L'année de préparation aux concours doit donner aux futurs enseignants l'occasion de compléter leur formation générale, dont fait partie l'histoire de l'enseignement et des disciplines. Ainsi conçue et rapprochée des universités, l'année de préparation aux concours pourra bénéficier d'une reconnaissance universitaire dans le cadre de la préparation d'un *master*.

Les concours de recrutement de professeurs seront rénovés afin de s'assurer que les candidats maîtrisent les connaissances nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de l'école primaire, du collège et du lycée.

2 - Mieux préparer les enseignants à leur métier en développant l'alternance entre la pratique de la classe et la formation théorique

Il faut rapprocher la formation professionnelle des lieux d'exercice du métier. Présents davantage dans les écoles et les établissements pendant la deuxième année d'IUFM, les professeurs stagiaires pourront revenir en formation pendant les deux premières années d'exercice du métier.

Pour mieux comprendre la diversité des voies de formation, les professeurs de collège effectueront un stage en lycée professionnel. Les professeurs de lycée professionnel verront leur formation en entreprise renforcée et tous effectueront un stage en collège. Tous les futurs enseignants devront aussi être initiés à l'accueil des élèves handicapés.

Pour tous les professeurs stagiaires, des formations universitaires optionnelles (arts, langue étrangère...) seront organisées. Les stages de formation dans un pays de l'Union européenne seront développés.

3 - Réformer le fonctionnement des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Etablissements d'enseignement supérieur, les IUFM sont placés au service de l'institution scolaire. Il est nécessaire que l'institution puisse faire valoir ses objectifs et ses priorités au sein du conseil d'administration et du conseil scientifique et pédagogique des IUFM.

Le potentiel de formation des IUFM, constitué d'un noyau d'enseignants chercheurs et de professeurs permanents, ne peut suffire à l'exercice de leurs missions de formation. Des enseignants chercheurs de l'université, en service partagé à l'IUFM, assureront le lien entre les champs scientifique et didactique de la formation des maîtres. Des professeurs du premier et du second degré chargés de cours à l'IUFM accompagneront les stagiaires durant leur stage en responsabilité et assumeront une partie de la formation en IUFM.

4 - Donner un nouvel élan à la formation continue

La formation continue doit permettre aux enseignants une actualisation constante des connaissances dans leur discipline. Elle doit également les aider à s'approprier les réformes et les priorités de la politique éducative. En appui du potentiel de formation des IUFM, les universités, mais aussi les écoles d'ingénieurs, pourront contribuer à la formation des maîtres. Les universités seront encouragées à développer une formation continue diplômante sous forme de *masters* professionnels.